



Auteur livre maison édition en liquidation judiciaire

Par flou jeanne

je suis auteure et ma maison d'édition est en liquidation judiciaire depuis le 9 mars 2023. J'ai envoyé un recommandé au cabinet chargé de la liquidation pour me déclarer en tant que créancier. On dit qu'il faut aussi aller au tribunal de commerce ? je souhaite avoir la reddition de mes comptes et mon pourcentage sur les ventes comme prévu au contrat. Mon contrat arrivait à terme le 11 avril 2023 je suis donc bien libre de mes droits en ce cas ?
merci pour votre aide.